

PPCR

LES 10 POINTS ESSENTIELS À RETENIR



1 **PPCR** = Parcours Professionnels
Carrières et Rémunérations.

2 Date d'effet : **1^{er} janvier 2017.**



3 Un arrêté pour vous reclasser dans
les grades des cadres d'emplois
dotés de nouvelles échelles de
rémunération.

4 Des conditions d'avancement
d'échelon et de grade modifiées.

5 Fin des avancements d'échelons à
l'ancienneté minimale ou maximale.

6 Une durée unique pour passer d'un
échelon à un autre.

7 Une nouvelle rubrique sur les bulletins
de paie intitulée « **transfert primes/
points** », tous les mois.

8 Compenser par le **reclassement du
01/01** (augmentation du traitement
de base indiciaire).

9 Un gain pour le **calcul de la retraite.**

10 Le PPCR génère une **hausse des
cotisations salariales** (5% au titre
des primes et 10,29% au titre du
traitement indiciaire).